



Groupe Bull

**ACTUALISATION DU
DOCUMENT DE REFERENCE 2007**

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

La présente actualisation a été déposée auprès de l'Autorité des Marché Financiers («AMF») le 13 mai 2008. Elle complète le document de référence 2007 déposé auprès de l'AMF sous le numéro D08-234 en date du 11 avril 2008. Conformément à l'article 212-13, le document de référence et son actualisation pourront être utilisé à l'appui d'une opération financière s'ils sont complétés par une note d'opération visée par l'AMF.

Sommaire

Attestation du responsable du présent document.....	3
Evènements postérieurs à la clôture	4
Information sur les tendances.....	6
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	7
Table de concordance	9

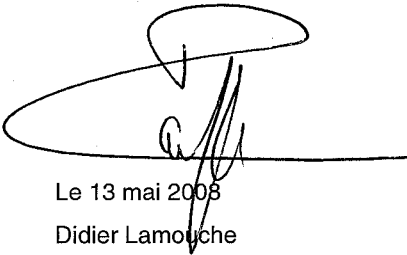
Responsable du document de référence

La responsabilité du présent document est assumée par Monsieur Didier Lamouche, Président directeur général de Bull.

Attestation du responsable du présent document

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'actualisation.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by several vertical strokes, all contained within a horizontal line.

Le 13 mai 2008

Didier Lamouche

Président Directeur Général

Evènements postérieurs à la clôture

Engagement au profit de Didier Lamouche

Le 24 avril 2008, Didier Lamouche, Président directeur général de Bull, a publié sur le site internet de la société une lettre aux actionnaires dont le contenu est le suivant :

« Lettre aux actionnaires

Les Clayes-sous-Bois, le 24 avril 2008 :

Cher actionnaire,

Les standards et normes de gouvernance évoluent en permanence. Bull est soucieux du traitement de toutes les parties prenantes, et s'attache à appliquer des méthodes adaptées à sa taille et sa situation.

Conformément à la loi de 2007 dite TEPA, nous vous proposons cette année d'approuver un rapport sur une nouvelle convention qui introduit des critères de performance au calcul de mon indemnité en cas de cessation ou changement de mes fonctions, tel que défini dans la convention. Ma performance serait évaluée par un comité spécialisé d'administrateurs en appliquant une méthode de calcul explicite. Cette méthode peut amener à la suppression de l'indemnité en cas de performance inférieure à un seuil par rapport à mes objectifs. En contrepartie, elle prévoyait une augmentation de l'indemnité en cas de performance supérieure à mes objectifs.

C'est bien volontiers que je viens vous informer de ma décision d'abandonner l'avantage de la clause qui permettait, le cas échéant, de faire porter mon indemnité en cas de départ à un montant supérieur à 2 années de rémunération annuelle. En renonçant à cette disposition, je tiens à m'inscrire dans les pratiques de la place.

Cet amendement sera soumis au conseil d'administration du 29 avril 2008. Par la suite la documentation idoine sera en conséquence amendée, et la convention ainsi modifiée sera, conformément à la loi, soumise à l'assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2008.

Je souhaite prendre cette occasion pour vous remercier pour votre soutien pendant cette période de transformation de votre société, et de réitérer mon attachement, et celui de l'ensemble du conseil d'administration, aux principes d'une gouvernance adaptée et moderne.

Didier Lamouche

Président directeur général »

Le 29 avril 2008, le conseil d'administration de Bull a approuvé les nouvelles règles auxquelles sont subordonnés la rémunération, les indemnités et avantages dont bénéficie le Président Directeur Général à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions, ou postérieurement à celles-ci.

Le conseil d'administration du 28 avril 2008 a décidé qu'en cas de révocation, ou de départ suite à la cession, fusion ou prise de contrôle du groupe Bull, les règles suivantes s'appliqueront, en remplacement des dispositions précédemment applicables:

- Critères : atteinte des objectifs annuels mesurés par le conseil d'administration sur une période des 3 derniers exercices certifiés, arrêtés en décembre, avec comme référence le dernier salaire :
 - En-dessous de 75% d'atteinte des objectifs : pas de paiement d'indemnité,
 - Au-delà de 75% d'atteinte des objectifs : indemnité de 2 années de salaires (fixe plus variable à 100%),
- L'ensemble des critères de performance est défini pour chaque période des 3 derniers exercices. En cas de changement de critères ou du niveau des critères, il conviendra de présenter une nouvelle convention réglementée devant être soumise au conseil et à l'assemblée. Les critères

- retenus lors de l'arrêté du budget 2008 se répartissent comme suit :
- 80% pour les commandes, le chiffre d'affaires, l'EBIT et le cash,
 - 20% pour les initiatives stratégiques.

Les stock-options attribuées au Président Directeur Général peuvent être conservées par le président sur décision du conseil d'administration

Ces règles, qui font l'objet d'un rapport spécial émis par les commissaires aux comptes sur les conventions réglementées daté 30 avril 2008, annulent et remplacent celles établies par la décision du conseil d'administration du 14 février 2008, qui quant à elles figurent page 48 du document de référence 2007 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 11 avril 2008 et qui font l'objet d'un rapport spécial émis par les commissaires aux comptes sur les conventions réglementées daté 8 avril 2008 figurant page 132 du document de référence.

Les règles ci-dessus fixées seront soumises à l'approbation de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Information financière au titre du premier trimestre 2008

Le 30 avril 2008 Bull a publié son rapport trimestriel au titre du premier trimestre 2008. Le communiqué peut être consulté en son intégralité sur le site internet de Bull : <http://www.bull.fr>

Les données communiquées au titre du premier trimestre ne sont pas auditées.

Activité du premier trimestre : prises de commandes et chiffre d'affaires

NB : Le volume de prises de commandes correspond à la valeur totale ferme des contrats enregistrés pendant la période et avec un horizon de livraison ou d'exécution déterminé. Cette valeur totale ferme de contrats correspond à l'engagement contractuel des clients, sur lequel le management peut être amené à apporter un jugement dans la mesure où aucun standard ne s'applique. L'activité maintenance récurrente n'est pas incluse dans les prises de commandes dans la mesure où les contrats qui couvrent cette activité sont gérés comme un portefeuille dont le renouvellement est souvent effectué de manière tacite.

Le chiffre d'affaires consolidé pour le premier trimestre 2008 de 234,5 millions d'euros, affiche un recul de 5,1% par rapport au chiffre d'affaires de 247,1 millions d'euros publié au premier trimestre 2007. Néanmoins, après retraitement¹ des opérations cédées, la baisse du chiffre d'affaires est de 3,4%. Après prise en compte additionnelle des effets de change, la décroissance du chiffre d'affaires ressort à 2,5%.

Afin de mieux refléter ses activités, Bull en adopte, à partir de 2008, une nouvelle segmentation qui décrit mieux ses offres en ligne avec les critères du marché dans lequel il opère. Une description de la nouvelle segmentation est donnée dans le communiqué du 30 avril 2008 annonçant le chiffre d'affaires du premier trimestre.

Services et Solutions

Le chiffre d'affaires des activités Services & Solutions s'élève à 106,6 millions d'euros au premier trimestre, en croissance de 11,7%, malgré un effet de jours ouvrés défavorable de 1,6% en France. Cette évolution confirme la tendance observée sur les derniers semestres avec une performance du Groupe supérieure à celle du marché. Les prises de commandes sont, quant à elles, en baisse en comparaison d'un premier trimestre 2007 particulièrement dynamique, au cours duquel Bull a enregistré une commande importante de l'Etat de Californie. Excluant cet effet de base, la prise de commandes au premier trimestre demeure en croissance, avec une performance particulièrement forte dans le domaine Telco.

Hardware & Systems Solutions

L'analyse par offre montre le dynamisme des activités de produits intégrés - stockage sécurisé et Calcul Haute Performance (HPC) - dont les prises de commandes sont en forte progression, contribuant à une augmentation de 18% des commandes globales pour ce segment. S'inscrivant dans un trimestre traditionnellement faible, le chiffre d'affaires de ce segment est en retrait de 9,5% à 58,1 millions d'euros. Toutefois, les nouvelles offres d'intégration autour des solutions de stockage et de Calcul Haute Performance (HPC) progressent fortement, confirmant la pertinence des choix stratégiques du Groupe comme celle du renforcement des moyens commerciaux dans ces domaines.

Maintenance

Le chiffre d'affaires de 48,6 millions d'euros des activités de maintenance est en baisse de 8%, résultante attendue de l'expiration programmée de contrats de support de serveurs propriétaires. L'objectif de chiffre d'affaires Maintenance pour l'ensemble de l'année 2008 demeure conforme aux prévisions, en légère érosion par rapport à 2007.

¹ Le chiffre d'affaires 2008 est retraité des activités portugaises cédées en mars 2007 et de l'activité de circuits imprimés Maine CI cédée en janvier 2008. Les sociétés acquises en 2007 ont contribué pour 11,0 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé dans le 1^{er} trimestre 2008.

Fulfillment & Third Party Products

La baisse accentuée du chiffre d'affaires dans l'activité Produits Tiers (21,2 millions d'euros en recul de 39%) est le reflet d'une focalisation délibérée sur les offres Bull les plus stratégiques. Cette chute explique l'essentiel de la décroissance du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Le Groupe continuera à exercer une forte sélectivité sur les commandes prises dans cette activité.

Situation financière du Groupe

La situation financière du groupe demeure saine. Sa trésorerie affiche une évolution similaire aux années antérieures. Le mois de mars est habituellement un point bas de la trésorerie dont l'évolution suit celle du chiffre d'affaires.

Perspectives 2008

Le Groupe confirme les perspectives annoncées en février 2008, à savoir un objectif d'EBIT² compris entre 23 millions d'euros et 27 millions d'euros pour l'année 2008. L'objectif du deuxième semestre est supérieur à celui du premier. Les facteurs clés permettant d'atteindre ces objectifs seront l'amélioration de la marge des Services et la croissance des ventes de produits intégrés tels que le Calcul Haute Performance ou le stockage.

Information sur les tendances

Les informations ci-dessous complètent le chapitre « Evolution de l'offre » page 11 du document de référence.

Bull accentue la focalisation des forces commerciales sur les offres du Groupe. L'activité de revente de produits tiers – hors catalogue Bull – devrait décroître en proportion du chiffre d'affaires global au profit des offres et des métiers au cœur de la stratégie. Ainsi, la croissance des activités de services confirme la tendance observée depuis plusieurs semestres, et les nouvelles offres de solutions intégrées montent en puissance. En conséquence, l'objectif de chiffre d'affaires annuel pour 2008 est stable par rapport à 2007. S'agissant des offres de solutions intégrées en forte croissance, notamment le calcul haute performance (HPC) et le stockage sécurisé, l'ambition en terme de chiffre d'affaires pour chacune de ces activités est de 100 millions d'euros en 2009. En outre, la solution innovante globull représente un potentiel important si son acceptation par le marché français se confirme. Le plan de transformation du Groupe, ainsi que le progrès déjà accompli, permettent à Bull de confirmer son objectif d'une marge opérationnelle de 5% à 7% à moyen terme.

² EBIT (Earnings before interest and taxes) correspond au résultat avant impôts, autres produits et charges opérationnels non courants et financiers et quote part des résultats des sociétés associées.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

GRANT THORNTON
100, rue de Courcelles
75017 Paris

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

BULL

Société Anonyme
Rue Jean Jaurès
78340 Les Clayes-Sous-Bois

Assemblée générale du 14 mai 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur un engagement réglementé que votre conseil d'administration a autorisé lors de sa séance du 29 avril 2008 et dont nous avons été avisés par votre président en date du 30 avril 2008.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Engagement au profit de Monsieur Didier Lamouche, Président Directeur Général

Le conseil d'administration du 29 avril 2008 a :

- annulé l'engagement autorisé le 14 février 2008 au profit de Monsieur Didier Lamouche, Président Directeur Général et mentionné en page 3 de notre rapport du 8 avril 2008 sur les conventions et engagements réglementés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, et
- a autorisé sa substitution par l'engagement suivant, qui entre en vigueur à compter du 29 avril 2008.

En cas de révocation, ou de départ suite à la cession, fusion ou prise de contrôle du groupe Bull, les règles suivantes s'appliqueront, en remplacement des dispositions précédemment applicables :

- Critères : atteinte des objectifs annuels mesurés par le conseil d'administration sur une période des

3 derniers exercices certifiés, arrêtés au 31 décembre, avec comme référence le dernier salaire :

- En -dessous de 75% d'atteinte des objectifs : pas de paiement d'indemnité,
- Au-delà de 75% d'atteinte des objectifs : indemnité de 2 années de salaires (fixe plus variable à 100%),

- L'ensemble des critères de performance est défini pour chaque période des 3 derniers exercices. En cas de changement de critères ou du niveau des critères, il conviendra de présenter une nouvelle convention réglementée devant être soumise au conseil et à l'assemblée. Les critères retenus lors de l'arrêté du budget 2008 se répartissent comme suit :
 - 80% pour les commandes, le chiffre d'affaires, l'EBIT et le cash,
 - 20% pour les initiatives stratégiques.

Les stock-options attribuées au Président Directeur Général peuvent être conservées par le Président sur décision du conseil d'administration.

Paris et Neuilly, le 30 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

Deloitte & Associés

Vincent PAPAZIAN

Albert AIDAN

Table de concordance

Figurent dans le présent tableau de concordance, en regard de chacune des rubriques prévues par le Règlement (CE) numéro 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, les numéros de la ou des pages auxquelles sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques dans le présent document de référence en complément de la table de concordance pages 143 et 144 du document de référence 2007.

12	Information sur les tendances	6
15.1	Rémunérations et avantages	4
20.6.1	Informations financières intermédiaires.....	5



Société Anonyme au capital de 9 678 664,70 euros
Siège Social : rue Jean Jaurès BP 68 - 78340 Les Clayes-sous-bois
R.C.S. Versailles B 542 046 065

www.bull.fr

www.bull.com

Relations Actionnaires et Investisseurs :

Peter Campbell

Tél : 01 30 80 32 36

peter.campbell@bull.net